PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2022-547 – Relatif aux usages conditionnels*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 5 décembre 2022, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2022-547 – Relatif aux usages conditionnels.

Ce règlement vise à permettre, sous certaines conditions et selon la procédure prescrite dans le texte du règlement, que des usages soient implantés ou exercés dans une zone, bien qu'ils ne soient pas autorisés par la grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 90-256.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 18 janvier 2023.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier